



Avis de gros temps sur la prévoyance

La violence de la crise sanitaire fait vaciller les équilibres de la prévoyance collective. Quelles perspectives pour les assureurs, les mutuelles, les institutions de prévoyance et les groupes paritaires ? Enquête. À situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles. Arrêts de travail dérogatoires, suppression du jour de carence pour les salariés testés dans l'attente de leur résultat ou chômage partiel, les pouvoirs publics n'ont eu de cesse d'ajouter des lois et décrets d'application pour adoucir l'impact de la Covid-19 sur le monde du travail. Autant de dispositions mises en œuvre dans les garanties de prévoyance.

Loin du cadre contractuel

Pro BTP a déployé des mesures exceptionnelles dès mars 2020, en allant au-delà des dispositions contractuelles : les indemnités d'activité partielle ont été intégralement exonérées de cotisations prévoyance, santé et garantie arrêt de travail. « Tout au long de l'année écoulée, insiste Stéphan Reuge, directeur institutionnel et stratégique prévoyance et assurances au sein du groupe, tous les arrêts de travail dérogatoires institués par les pouvoirs publics ont été intégralement indemnisés dès le premier jour, même lorsque cela n'était pas prévu contractuellement pour les entreprises adhérentes à la garantie arrêt de travail. » À l'aube de la pandémie, les institutions de prévoyance (IP) ont d'abord accordé des délais de paiement de cotisations, avant pour plusieurs d'entre elles de décider d'exonérer purement et simplement leurs assurés les plus en difficultés. Des mesures financées tantôt sur fonds propres mais aussi via les réserves constituées au profit des branches et validées par les conseils d'administration paritaire des IP.

Cette mobilisation a un coût. Ainsi, les institutions de prévoyance ont dépensé plus d'un milliard d'euros l'an dernier pour soutenir les 2 millions d'entreprises et les 13 millions de salariés qu'elles couvrent. « Un effort encore en cours puisque les délais de paiement courent jusqu'à fin 2021 », précise Marie-Laure Dreyfuss, déléguée générale du CTIP qui regroupe 38 organismes de prévoyance.

Sursinistralité

Les prestations versées en prévoyance durant la Covid-19 ont logiquement augmenté de 6,5 % avec 5,8 Md€ versés selon CTIP. La dernière enquête Addactis relative à l'impact de la pandémie montre que les régimes de prévoyance collective demeurent sous tension avec des déséquilibres techniques récurrents. « La sinistralité du risque arrêt de travail est sensiblement aggravée par des arrêts plus ou moins courts directement liés à la crise sanitaire et économique, mais également par la prolongation d'arrêts plus anciens », analyse Céline Blattner, directrice générale d'Addactis France. Pour sa part, le cabinet d'actuariat conseil **Galea & associés** observe une forte dégradation du risque arrêt maladie.

La récente enquête Ifop pour Malakoff Humanis confirme la tendance avec une progression annuelle de 30 % des arrêts de plus de trente jours. Et ce n'est pas fini. L'ensemble des assureurs observe une augmentation d'arrêts « vraisemblablement en lien avec la détérioration de la santé mentale de la population française, la perte de lien social et la fragilisation de personnes socio-économiquement déjà en difficulté », observe Céline Blattner. Ainsi, selon Katell Prunet (Axa France), « les risques psychosociaux sont devenus la première cause des arrêts de travail, jusqu'à un tiers du total ». Et Céline Blattner de prévenir : « Ces arrêts-là risquent d'être longs et coûteux. »

Entre le marteau et l'enclume

Qui dit arrêts dit diminution des rentrées de cotisation. Le marteau et l'enclume. Les IP



affichent une baisse de 3,4 % des cotisations collectées l'an dernier, alors qu'elles avaient augmenté de 4,1 % en 2019. Ainsi, ces annulations ou reports de cotisation ont coûté 70 M€ chez AG2R La Mondiale, une centaine de millions d'euros chez ProBTP. Reste que la situation a été moins mauvaise qu'anticipée en début de crise. La hausse attendue de défaillances d'entreprises n'a pas eu lieu, grâce aux aides massives de l'Etat. « Et les assureurs et courtiers ont souvent mis en place des politiques actives pour collecter les cotisations, ce qui a permis de limiter les impayés », ajoute Céline Blattner. Ces chiffres en baisse s'expliquent surtout par les efforts consentis par plusieurs opérateurs pour soutenir certaines entreprises ou branches professionnelles, comme les hôtels cafés restaurants, qui ont bénéficié d'exonérations de cotisations.

Cliquez sur l'image ci-dessus pour l'agrandir

Persiste une inconnue : le risque de licenciements et de défaillances d'entreprise en sortie de crise. La portabilité pourrait en faire les frais. Ce « maintien des droits », mis en place dans le cadre d'abord d'un accord national interprofessionnel (ANI) puis étendu par la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013, est en vigueur depuis juin 2014. En cas de rupture du contrat de travail, il permet aux salariés pris en charge par l'assurance chômage de conserver « gratuitement » leur couverture prévoyance et santé au-delà de leur départ de l'entreprise pour une durée pouvant aller jusqu'à douze mois.

Clap de fin du « quoi qu'il en coûte »

Pour l'heure, le pire n'a pas eu lieu : nulle vague de faillites en 2020, remarque Delphine Caramalli, Partner chez Clifford Chance. Voire, « le niveau des défaillances est même historiquement bas ». Les dernières statistiques de la Banque de France dénombrent en effet 27 896 défaillances en juillet 2021, soit un recul de 27,6 % par rapport à la même période un an plus tôt. Ce repli s'observe pour la plupart des catégories d'entreprises et dans tous les secteurs y compris ceux les plus touchés par les mesures de restriction, comme l'hébergement restauration (-41,9 % sur un an) ou le commerce (-30,4 %). Si l'on compare ces chiffres au monde d'avant, ces défaillances sont même en baisse de 46,9 % par rapport à juillet 2019.

Il ne fait aucun doute que cette situation, plutôt flatteuse pour l'économie française, repose sur la mise sous oxygène du tissu économique hexagonal. Depuis mars 2020, 470 Md€ ont été mobilisés par l'État dans le cadre d'une mesure d'urgence destinée aux entreprises et salariés impactés par la crise sanitaire.

Mais voilà : le mercredi 25 août, devant le Medef, le ministre de l'Économie Bruno Le Maire a sonné le glas du « quoi qu'il en coûte ». La nouvelle doctrine gouvernementale du « sur-mesure » et des « coups de pouces financiers ciblés » endiguera-t-elle la vague de chômage de la rentrée ? Et si elle n'y parvient pas, quid de la portabilité ? Face à ces incertitudes, les experts du CTIP en restent aux projections de l'Insee : en intégrant une portabilité moyenne constatée de dix mois par salarié, ils estiment à plusieurs centaines de millions d'euros supplémentaires le coût de la portabilité d'ici fin 2022.

En pente douce

Le marché de la prévoyance n'est pas près de sortir de l'ornière. Le CTIP évoque un déficit jamais atteint de 237 M€ sur les résultats techniques liés aux activités de prévoyance et 265 M€ de perte globale ! Le segment de la prévoyance dévisse depuis l'an dernier, avec la moitié des organismes de prévoyance affichant un chiffre d'affaires en recul. « De surcroît, à cette problématique de l'équilibre des contrats s'ajoute la contrainte financière d'une contribution exceptionnelle mise en place par le gouvernement », ajoute Rodolphe Boyer, partner du cabinet Julhiet Sterwen. La taxe Covid a pesé à hauteur de 246 M€ sur les résultats 2020 des institutions de prévoyance. Cette taxe s'applique avec un taux de 1,3 % pour l'exercice 2021. Au total, 1,5 Md€ payable par les assureurs santé sur deux ans. Le ratio de solvabilité moyen des IP est



en baisse de 24 points, à 267 % fin 2020 contre 291 % l'année précédente. Pour ne rien arranger, la faiblesse des taux d'intérêt vient lester les obligations réglementaires de Solvabilité II. Les enjeux financiers sont conséquents, le financement des provisions techniques (plus de 45 Md€) étant particulièrement sensible aux variations de taux. Une paille.

Quelle relance pour les assureurs ?

Dans ce contexte, la plupart des assureurs interrogés par Addactis prévoient « d'indexer les contrats de prévoyance déficitaires à effet 2022, voire de résilier certains pans de portefeuilles pour lesquels l'équilibre technique semble inatteignable ». Certains assureurs anticipent une baisse de la rentabilité de leurs contrats de prévoyance de l'ordre de 5 à 15 %. Une dégradation durable qui pose la question des redressements tarifaires. Selon Addactis, les hausses de cotisations attendues se situent dans une fourchette de 4 à 8 % en moyenne, et pourraient même s'avérer plus élevées sur certains contrats largement déficitaires.

Il demeure tout de même des assureurs de la prévoyance qui restent au vert sur l'exercice. Dans le top 10 des acteurs de la prévoyance en France, cinq opérateurs affichent ainsi une croissance de leur chiffre d'affaires : Axa France (+1,7 %), Crédit agricole assurances (+2,8 %), Vyv (+0,1 %) ainsi que Generali et CNP assurances (+0,7 %). Leur recette ? Consolider leur position, diversifier leurs activités, optimiser la gestion de leur portefeuille et gagner de nouvelles cibles auparavant rétives aux produits de prévoyance. Vice-président d'Uniprévoyance, Bernard Lecat se veut serein : « La diversification de nos activités et notre solide assise en tant que membre fondateur de la Sgaps UGO (MCCI, Smatis et Uniprévoyance) nous permettent de tenir le cap en dépit de la crise sanitaire. »

Le nouveau visage de la prévoyance

Pour sa part, Agrica consacre 15 % de son chiffre d'affaires à la recherche et au développement. « Nos investissements importants et durables dans les équipes et dans le développement de nouveaux outils de gestion contribuent largement au bon pilotage des régimes de prévoyance et à notre trajectoire de développement », confie Frédéric Hérault, directeur général du groupe. L'organisme paritaire du monde agricole exploite le gisement des données structurées et normalisées fournies par la déclaration sociale nominative (DSN), pour améliorer les prévisions des effets de la crise. « Nous travaillons sur une plate-forme data afin d'optimiser le contrôle des actions menées en propre ou déléguées », précise Éric Gérard, directeur général adjoint du groupe.

Car si l'heure est à la vigilance et au pilotage fin des portefeuilles, assureurs, cabinets d'actuaire indépendants et courtiers multiplient les outils qui fluidifient les relations avec les assurés et contribuent à alimenter de nouvelles offres de service en prévoyance. Axa France utilise ainsi sa plate-forme Data Map pour produire des indicateurs clés, des rapports détaillés ainsi que des analyses économétriques qui aident les entreprises à mieux comprendre leur taux d'absentéisme et/ou à améliorer la qualité de vie au travail. Deux sujets actuellement au cœur des préoccupations des directions de ressources humaines (DRH) dans la gestion de l'après-crise. « La communication de la politique sociale en direction des assurés et la prévention devront être au cœur des échanges pour traverser ensemble cette crise », insiste Perrine Carolo, actuaire consultante manager chez **Galea & associés**.

D'ores et déjà, les entreprises sont en demande pour des actions de prévention et d'accompagnement du retour au travail. Nombre d'assureurs et de courtiers lancent des initiatives d'accompagnement sur la maîtrise de l'absentéisme et l'aide aux aidants. « Ces initiatives sont encore trop récentes pour avoir fait réellement leurs preuves, note Céline Blattner, mais pourraient permettre aux assureurs de renforcer le lien privilégié avec l'entreprise dans une logique gagnant-gagnant pour les parties. » D'autant que les



marges de progression de la couverture en prévoyance sont importantes. « Si le marché français de la prévoyance est mature, force est de constater que tous les besoins ne sont pas couverts », estime Patrick Ratta, directeur du développement de l'Union nationale mutualiste interprofessionnelle (UNMI). Pour preuve, les appels d'offres pour les fonctionnaires et le lancement de nouveaux produits pour les travailleurs non salariés.

Et la surprise pourrait venir du mouvement mutualiste, dont les parts de marché sont encore faibles (8 %, contre 65 % pour les sociétés d'assurance et 27 % pour les institutions de prévoyance) : le Groupe Vyv vient ainsi de fonder un observatoire de l'imprévoyance, avec l'ambition de devenir un leader du marché.

Au cœur du réacteur, la fusion de branches

Pour Perrine Carolo, la clé ce sont les branches professionnelles : « Leur rôle devient crucial en période de crise sanitaire. Il s'agit de trouver des leviers pour mutualiser la gestion de la prévoyance et de prévention, notamment auprès des petites entreprises. » Encore faut-il avoir des interlocuteurs : avec le temps, les moyens se sont dispersés, les branches professionnelles émiettées. Les pouvoirs publics sont partisans d'une concentration du paysage conventionnel autour de 80 branches. Pour redéfinir les périmètres pertinents en termes de concurrence, renforcer l'effectivité du droit du travail et la meilleure lisibilité des textes applicables ; le principal objectif étant d'améliorer le dialogue social. Ces fusions volontaires ou initiées par le ministère du Travail reposent essentiellement sur la suppression des branches territoriales, des branches issues de conventions collectives comptant moins de 5 000 salariés. L'objectif intermédiaire du passage de 925 à 200 conventions collectives a été atteint en 2020, lit-on dans le rapport d'un maître des requêtes au Conseil d'État, Pierre Romain. Ce spécialiste du Code du travail avance deux pistes pour accélérer cette restructuration : la constitution d'une branche unique pour les secteurs de la banque et de l'assurance notamment et une concentration des efforts sur la branche du commerce, « un secteur marqué par une très forte dispersion des conventions collectives ». Un enjeu majeur pour le marché de la prévoyance.

Les défaillances d'entreprises en France, juillet 2021, Stat Info Juillet 2021, Banque de France

Axa France, Malakoff Humanis, Crédit agricole assurances, Groupe Vyv, Groupama, AG2R La Mondiale, Allianz France, Pro BTP, Groupe CNP assurances et Generali France

